



CCMA
jeudi 11 mars 2021
Rectorat de Poitiers

Représentante CGT
Laurence CHARPENTIER

Déclaration liminaire

Mesdames et Messieurs les représentant.es de l'administration,

Mesdames et Messieurs les représentant.es des organisations syndicales de maîtres,

Mesdames et Messieurs les représentant.es des chef-fes d'établissement,

Lundi 8 mars, nous étions mobilisé-es dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes. Notre métier est très largement féminisé. Et pourtant, on est loin de l'égalité femmes-hommes. Il reste ancré dans les esprits que pour les enseignant-es les carrières et donc les salaires sont les mêmes. Et bien, il n'en est rien... Le ministère lui-même indique que « *les différences de salaire net moyen sont de l'ordre de 110 euros dans le premier degré et de 130 euros dans le second degré* ». Ce sont les femmes qui portent et/ou subissent le plus le temps partiel choisi ou incomplet. Ce sont les hommes qui font le plus d'heures supplémentaires. Il s'ensuit que la rémunération, l'avancement de carrière et la retraite des femmes en pâtissent proportionnellement. Des postes supprimés, le gel du point d'indice confirmé et le taux d'heures supplémentaires qui continue d'augmenter : c'est la solution miracle du « Grenelle ». Là encore, quand on gèle les salaires de l'Éducation Nationale, on bloque les salaires d'une profession à 71% féminisée. La nouvelle grille de rémunération des AESH (quasiment que des femmes), affiche un déroulé de carrière aboutissant à 1700 euros par mois au dernier échelon. On est loin du rattrapage salarial entre les femmes et les hommes ! La volonté d'augmenter les heures supplémentaires et l'indemnitaire va à l'encontre du plan égalité femmes-hommes en cours de signature au ministère. Les études de la DGRH le prouvent : les femmes sont systématiquement défavorisées par ce type de rémunération.

La CGT revendique une égalité de déroulement de carrière et de salaire, un renforcement du service public de la petite enfance et des créations de place en crèche, la fin de la prépondérance masculine dans la prise de décision et la fin du déni des violences notamment sexistes et sexuelles.

Par ailleurs, nous rappelons qu'aujourd'hui, un appel à la grève et à la mobilisation est lancé pour le retrait de la réforme de la formation des enseignant-es et des concours. Les nouvelles modalités vont en dégrader les conditions et n'ont été engagées que sur une vision purement gestionnaire et une méconnaissance des réalités du métier :

- inégalité entre les étudiants se formant aux métiers de l'enseignement (MEEF), alternant-es et non alternant-es
- transformation des étudiants en formation en précaires sous payé-es, utilisé-es comme moyens d'enseignement
- accentuation de la charge de travail et de la souffrance des étudiant-es en master MEEF qui devront, à la fois faire la classe en responsabilité pour un tiers temps, préparer les cours pour les élèves, réussir un Master incluant un mémoire de recherche et préparer les épreuves du concours.

Pour la CGT, ce n'est pas une bonne réponse à la crise des vocations et ce n'est pas la prime d'attractivité qui ne couvre que 31 % des personnels enseignant.es qui inversera cette tendance, elle est loin de compenser le gel des salaires.

Une véritable hausse des salaires, avec une refonte des grilles indiciaires, sans contrepartie, une véritable prise en compte de l'expertise des personnels sur le terrain, une véritable reconnaissance et la fin de l'inflation de la multitudes de tâches administratives chronophages permettront peut-être d'y contribuer.

Pour terminer, et sans évoquer davantage la situation sanitaire, la CGT interpelle le rectorat sur la fatigue voire l'épuisement des équipes (enseignant.es et non-enseignant.es) et des élèves. Dans ce contexte il devient impérieux de ne pas surcharger davantage les enseignant.es avec des tâches plus administratives que pédagogiques et de porter une attention particulière au mal être des élèves.

Nous vous remercions de votre écoute.